

VAE

Guide du candidat

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est un droit individuel qui vous permet de faire reconnaître votre expérience et d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification inscrite au Répertoire National des Certification Professionnelles (RNCP).

Un diplôme obtenu dans le cadre d'une VAE est identique à un diplôme obtenu dans le cadre d'un parcours de formation.

**Fort de son expérience de plus de 10 ans,
The Land, vous accompagne dans votre parcours VAE,
de la constitution de votre dossier d'expérience à la
préparation du jury final.**

Nouveauté : Pour faciliter l'accès à la VAE, l'état a instauré un nouveau service public [France VAE](#). Actuellement, près de 200 certifications, sont accessibles sur la plateforme.

Le parcours VAE

Public

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Prérequis

Justifier d'une expérience en rapport direct avec la certification visée.

Candidature

Inscription sur la plateforme [France VAE](#).

Prise en compte de votre candidature sous 2 jours ouvrés.

Proposition d'un premier entretien sous 8 jours ouvrés.

L'accompagnement est accessible aux personnes en situation de handicap.

Objectifs

L'accompagnement VAE a pour objectif final de vous préparer au jury en vue de l'obtention (total ou partiel) de la certification visée.

Les objectifs du parcours

- Analyser le besoin du bénéficiaire au regard de la certification visée et proposer un parcours personnalisé.
- Réaliser et transmettre l'étude de faisabilité au certificateur.
- Accompagner le bénéficiaire dans la rédaction du dossier d'expérience en lui apportant une aide méthodologique.
- Préparer le bénéficiaire à l'entretien avec le jury de certification.

Les étapes de la VAE

1. Diagnostic de compétences : étude du parcours professionnel en corrélation avec la certification visée.
2. Validation du parcours personnalisé : nombre d'heures, individuel ou collectif, formation complémentaire.
3. Constitution et dépôt du dossier de faisabilité auprès du certificateur.
4. Accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier d'expérience et recherche des formations complémentaires.
5. Préparation à l'entretien avec le jury de certification et accompagnement post-jury

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

L'accompagnateur VAE est un professionnel de la formation. Le parcours d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat, il peut contenir des séances individuelles et/ou collectives en présentiel ou en visioconférence. L'accompagnement est constitué d'entretiens, d'analyse du référentiel de compétences, de recherche de preuves d'expérience et de mise en situation pour l'entretien du jury.

L'évaluation de l'accompagnement :

Organisation d'un « oral blanc » qui permettra de faire une dernière validation finale de l'ensemble du dossier et de vous préparer au jury certificateur. Présentation du dossier d'expérience, présentation orale devant le jury certificateur, mise en situation professionnelle selon les certifications. Validation totale ou partielle de la certification.

En cas de validation partielle ou d'ajournement, des conseils et préconisations pour poursuivre votre parcours de certification vous seront donnés.

En cas de validation totale ou partielle, le certificateur vous remet le diplôme ou les attestations de compétences pour les blocs validés.

Financement :

Pour les certifications présentes actuellement sur la plateforme France VAE, les frais de parcours sont pris en charge (accompagnement, formation complémentaire et jury). Pour les autres diplômes, différentes possibilités de financement sont accessibles : CPF, plan de développement des compétences, FAF ou Pôle Emploi. En cas d'autofinancement, nous établirons un devis personnalisé, démarrage de l'accompagnement sous quinzaine.

Contact :

Institut de Formation Continue - 39 rue Fernand Robert 35000 Rennes
02 99 59 09 98 | formationcontinue@the-land.bzh